



Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 980-2026

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

Que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 22 juin 2026, le conseil de cette municipalité a adopté le **Règlement numéro 980-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les unifamiliales isolées dans la 168^e Rue.**

Qu'un certificat de conformité a été délivré par le directeur général adjoint de la M.R.C. de Beauce-Sartigan en date du 8 juillet 2026.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à greffe@saint-georges.ca.

Que ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

**Donné à Saint-Georges,
ce 15^e jour de juillet 2026.**


**M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière**